



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 44/91

Concerne : Demande de crédit de Fr. 79'000.-- pour l'assainissement du bord du lac, côté Nyon de la plage de Promenthoux.

Municipal responsable : Monsieur Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.- PREAMBULE

Le bord du lac, côté Nyon de la plage de Promenthoux (entre la limite de propriété et le toboggan) est constitué de gros enrochements. Les cavités formées par l'espace entre les rochers permettent aux nombreux et variés détritiques amenés par le courant, de s'y accumuler. Il en résulte un dégagement d'odeurs, un aspect peu agréable et même la présence de rats a été constatée. Cet enrochement, de par la hauteur et la taille des blocs présente un danger substantiel tout spécialement pour les enfants.

2.- PROPOSITION

La Municipalité vous propose d'enlever ces blocs, de construire un mur pour permettre de créer un terre-plein au bas de l'escalier existant. Cette nouvelle aire de repos aura une surface d'environ 75 m² (32 x 2,4 m.).

3.- COUT DE L'OPERATION

La Municipalité a mandaté M. R. COTTIER, ingénieur à Lausanne, pour étudier ce problème. Son devis estimatif est le suivant :

Travaux et fournitures	Fr.	64'920.--
Etude et surveillance	Fr.	6'800.--
Divers et imprévus	Fr.	7'280.--
Total	Fr.	79'000.--
		=====

Ces travaux devront être entrepris pendant la période des basses-eaux, soit au début de l'année 1992 (année bisextile). Le loyer pour la plage de Promenthoux, loué par la société de développement, sera revu.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 44/91 concernant la demande de crédit de Fr. 79'000.-- pour l'assainissement du bord du lac, côté Nyon de la plage de Promenthoux,
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis No 44/91 concernant la demande de crédit de Fr. 79'000.-- pour l'assainissement du bord du lac, côté Nyon de la plage de Promenthoux, sous réserve de l'autorisation ad hoc des services de l'Etat,
- 2 / de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des finances, conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du règlement du Conseil communal,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 2'650.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 août 1991 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

0
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
J.-P. Frutiger

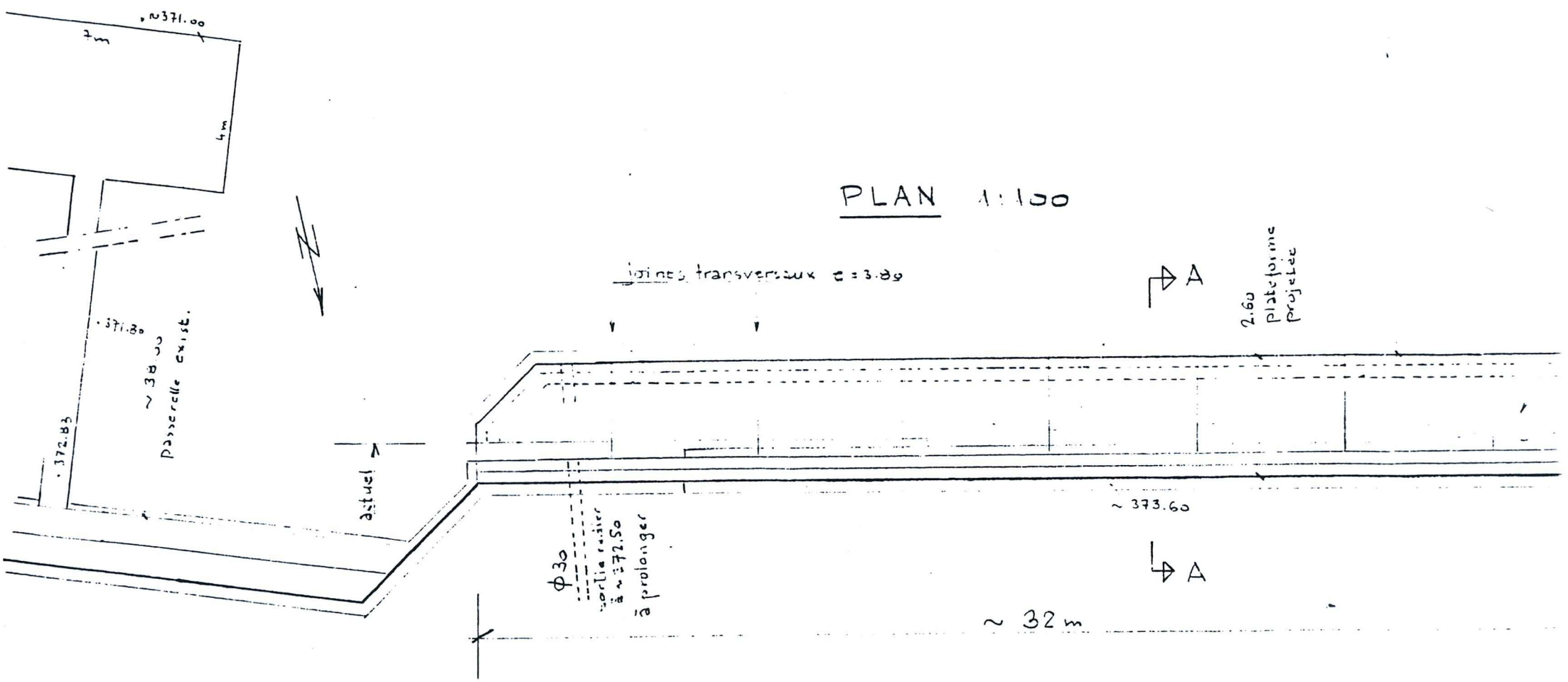


Le secrétaire
A. Badel

Annexes : 1 plan + coupe

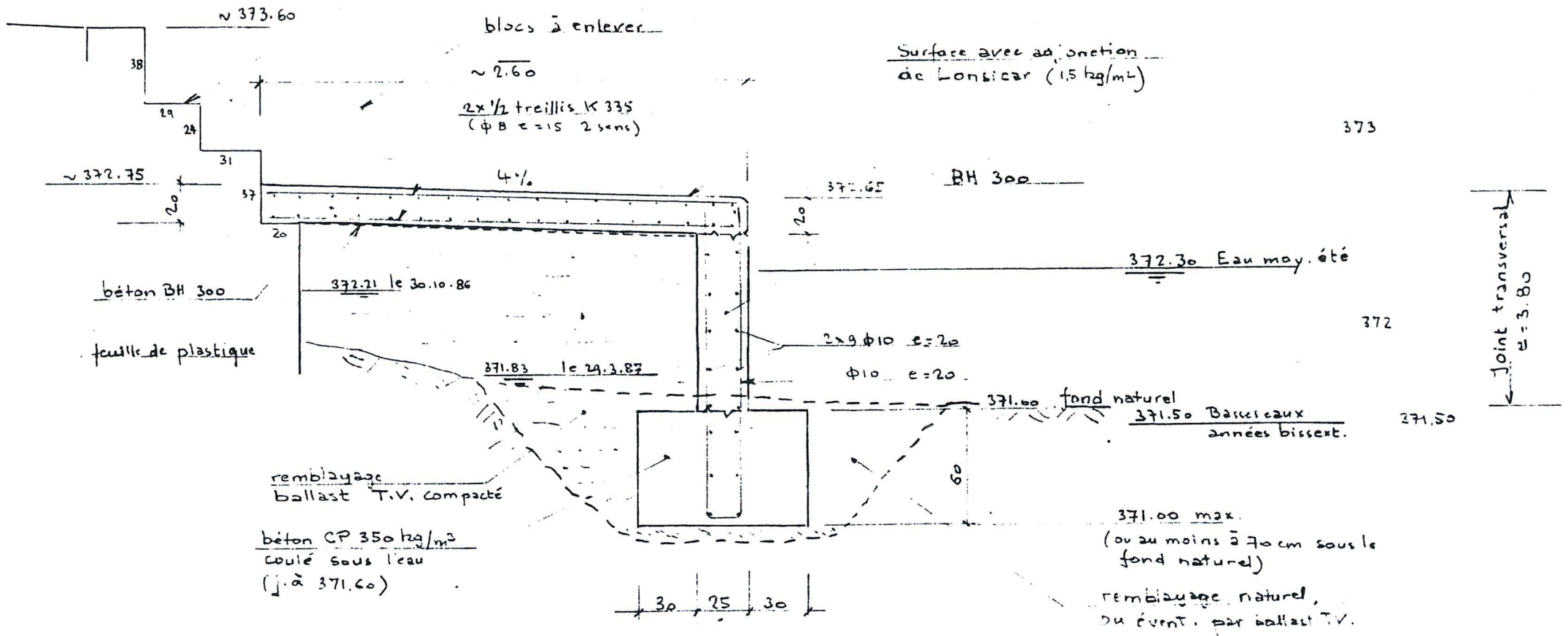
BUREAU TECHNIQUE génie civil travaux hydrauliques béton armé construction métallique
R. COTTIER, ingénieur EPUL-SIA 1005 L... ANNE, av. Montgibert 18
 Collaborateur : J. CONUS Tél. 021 - 22 61 48

Plan No	Date	Dess.	Contr.	Echelle	
2112 -1	1.4.87	RC	-	1:100	COMMUNE DE PRANGINS PLAGE PUBLIQUE-NOUVEAU QUAI
Modifications — A	17.1.91	RC	-		ENSEMBLE Variante 1 - mur en béton 509680/138600 (Plan d'étude)



COUPE TYPE A-A 1:20

Escaliers actuels



blocs à enlever

~ 2.60

2x 1/2 treillis K 335
(φ B e=15 2 sens)

Surface avec ad. onction
de Lonsicar (1.5 kg/m²)

373

BH 300

372.30 Eau moy. été

372

Joint transversal
e=3.80

371.83 le 24.3.87

2x 9 φ 10 e=20

φ 10 e=20

371.00 fond naturel

371.50 Bancs eaux
années bissext.

371.50

remblayage
ballast T.V. compacté

béton CP 350 kg/m³
coulé sous l'eau
(j. à 371.60)

371.00 max.
(ou au moins à 70 cm sous le
fond naturel)

remblayage naturel,
ou évent. par ballast T.V.

30 25 30